

Protocole sanitaire Groupe scolaire public de Catenoy-Maimbeville

Le document élaboré par le directeur d'école en étroite coopération avec le Syndicat Scolaire « Les Vignes Blanches », s'inscrit dans le cadre du protocole sanitaire de réouverture des écoles en vigueur. Il intègre et présente les mises en œuvre dans le contexte local (les spécificités de la topologie et des effectifs de l'école).

Le schéma ne saurait se substituer au protocole sanitaire qui constitue la référence réglementaire*.

Après avoir reçu l'adhésion de toutes les parties, et transmis à l'inspecteur de la circonscription, le document est alors annexé pour cette fin d'année, au règlement intérieur de l'école.

La reprise de l'école s'appuie sur des règles qui transforment l'école mais qui s'imposent à nous, qu'on le veuille ou non, en premier lieu desquelles, la distanciation humaine, incontournable. Le présent protocole de reprise s'impose à toute personne au sein de l'école, parent, enfant, équipe pédagogique et toute autre personne entrant dans l'école. Le respect de chaque point et chaque article du protocole est obligatoire et non négociable. Cette valeur "contractuelle" quant aux familles désirant que leur enfant soit accueilli dans l'école sera attestée par la signature d'un engagement explicite.

Le non-respect de ce protocole ne permettrait pas d'accueillir l'enfant concerné...

Références ministérielles :

- La circulaire du 4-5-2020 MENE2011220C : Réouverture des écoles et des établissements scolaires - Conditions de poursuite des apprentissages

- Le protocole sanitaire de réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires*

<https://www.education.gouv.fr/media/67182/download>

- Présentation du guide sanitaire. vidéo

<https://youtu.be/LJQjs-SEWLU?list=PLjcv9PGUll76vVQWivdtOxVTsxXzNgMHI>

- Le kit des fiches d'accompagnement

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/t-l-charger-le-kit-complet-des-7-affiches-pdf--67365.pdf>

Le Plan :

1- Les règles essentielles du Protocole Sanitaire reprennent les points relevant de l'organisation générale de l'accueil des élèves sur le plan sanitaire et matériel et des conditions et limites de cet accueil.

Le protocole de l'école s'organise autour des fiches thématiques du protocole sanitaire national.

2- L'accueil des élèves présente l'organisation tout au long d'une journée type, de l'entrée à l'école à la sortie, la classe, les récréations, la restauration, le périscolaire...

3- L'organisation et le suivi pédagogique présentent le calendrier et l'organisation pédagogique quant aux groupes et quant à l'articulation entre le présentiel et "l'école à la maison".

L'école entre le 4 mai et le 3 juillet ne sera pas l'école "comme avant", l'environnement pédagogique dans lequel évolueront les élèves en est modifié.

4- L'annexe : coupon réponse parents.

Conventions :

Le protocole de reprise de l'école du Groupe scolaire sera désigné ci-après par l'expression "le protocole".

Le protocole sanitaire national sera désigné ci-après par l'expression "le protocole sanitaire" ou "les consignes sanitaires".

Les références aux "fiches thématiques" sont celles correspondantes aux fiches telles que publiées au sein du protocole sanitaire.

1 Règles essentielles du Protocole Sanitaire

a) À la maison :

Avant son arrivée à l'école, vous devez veiller à prendre la température de votre enfant, si elle est au-dessus de 37,8°, il devra rester à votre domicile. Il serait souhaitable que votre enfant se rende aux toilettes avant sa venue à l'école.

Si votre enfant présente des symptômes, vous serez appelés dans les plus brefs délais pour venir le chercher (merci de rester joignable) car le cas échéant nous contacterons le 15. Dans l'attente de votre venue, il sera mis sous surveillance avec un adulte et un masque lui sera donné dans le dortoir. Vous devrez vous rendre à la porte du dortoir donnant sur l'extérieur.

Il est conseillé que les vêtements de votre enfant soient changés chaque jour dès leur retour au domicile.

b) Distanciation physique:

La première règle stricte et non négociable est la **distanciation physique**.

La distance d'au moins 1m entre toute personne sur les abords de l'école (rue Jules Ferry) comme dans son enceinte est **obligatoire**.

Contraire aux habitudes de l'école "ordinaire", c'est un travail éducatif des parents et des enseignants, important : **sans le respect de cette règle, l'école ne peut pas ouvrir ou rester ouverte.**

Les familles devront respecter strictement les distances de sécurité sanitaire **à l'extérieur** de l'école. Sous l'autorité de la Directrice de l'École, l'accès à l'école pourra être refusé aux familles ne respectant pas cette règle essentielle du protocole sanitaire.

Aucun parent n'est autorisé à pénétrer dans l'enceinte du groupe scolaire, sauf invitation à se présenter.

La **circulation dans l'école** est organisée pour éviter tout croisement d'élèves et tout regroupement de plusieurs groupes au même endroit.

Les **salles de classes** sont aménagées afin de respecter strictement la distanciation physique.

c) Les gestes barrières:

Ne pas serrer la main et éviter les embrassades.

Tousser ou éternuer dans son coude.

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter à la poubelle immédiatement. Pensez à leur fournir des

mouchoirs jetables.

d) **Les masques:**

Les **adultes** accueillants(enseignants, personnel du syndicat scolaire et de Léo Lagrange) seront munis de masques. Le port du masque pour les enfants ne sera pas autorisé en maternelle, mais sera possible en élémentaire. Vous devrez le fournir à votre enfant. Veillez à lui rappeler, avant, les règles d'utilisation.

e) **Lavage des mains et gelhydro alcoolique**

Les élèves doivent **se laver les mains plusieurs fois par jour** : à l'entrée dans l'école, avant et après la récréation, avant et après le repas, et si possible après la classe.De même, à chaque passage aux toilettes et chaque fois qu'un élève se mouche, tousse, éternue, il doit se laver les mains.

Le lavage des mains pour les élèves se fait en utilisant eau, savon liquide en distributeur et serviettes papier à usage unique.**Le gel hydroalcoolique (fourni par le syndicat scolaire) pourra être utilisé si besoin sous contrôle étroit d'un adulte. Il est interdit aux élèves d'être en possession de gel hydro alcoolique.**

f) **La désinfection et le nettoyage:**

L'aération des locaux est fréquemment réalisée.

Le nettoyage et la désinfection du matériel et des locaux sont effectués par le **personnel du syndicat scolaire**.

La Directrice est comptable de la bonne application des consignes sanitaires dans le cadre élargi de l'école afin de garantir au mieux que les conditions d'ouverture et d'accueil soient conformes au protocole sanitaire.

Faute de la bonne application de ces consignes élémentaires, elle en informera les autorités compétentes (l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription, la Présidente du Syndicat Scolaire) et pourra être contrainte de refuser l'accès à l'école tant que l'état sanitaire de l'école ne soit pas redevenu **conforme au protocole sanitaire**.

Les deux étapes de nettoyage puis de désinfection sont explicitées quant à la méthode et à la fréquence dans le protocole sanitaire (*cf. fiche thématique correspondante*).

Minimum une fois par jour :tables, chaises, et sols des classes et salles occupées par des élèves (dont la salle de restauration, les salles occupées en périscolaire) et par les enseignants...

Plusieurs fois par jour :sanitaires (toilettes, lavabos, robinets et poussoirs, loquets, ...), points de contact fréquents (poignées, interrupteurs,...), rampes d'escalier, matériels pédagogiques le cas échéant (information par l'enseignant concerné), photocopieur ...

2 **L'accueil des élèves**

a) **L'entrée dans l'école:**

Les élèves seront accueillis selon les **groupes préalablement définis et le calendrier établi**, les familles en seront informées au plus tard le jeudi soir de la semaine précédente en cas de modifications.

Seuls **les élèves inscrits après communication** à la Directrice ou à l'enseignant de l'élève, la semaine précédente (avant mercredi midi délai de rigueur), **pourront être accueillis**.

Le coupon réponse des parents sera à retourner impérativement par les familles pour l'accueil des élèves.

Tout élève non prévu ne pourra pas être autorisé à entrer.

Afin de limiter les contacts entre les enfants et les accompagnants, les horaires et les lieux d'entrée et de sortie ont été modifiés.

- **Entrée à 8 h 35 et à 13h35**

- au petit portail rue Jules Ferry : accueil de GS

- au portail habituel : accueil des CM1-CM2 et des CE1-CE2

- **Entrée à 8 h 45 et à 13h45**

- au petit portail rue Jules Ferry : accueil des PS-MS

- au portail habituel : accueil des CP et des CE2-CM1

Les élèves des transports scolaires rentreront par le portail rue Saint Vaast.

L'entrée des élèves de garderie le matin se fera par le portail habituel (Cf. protocole de l'association Léo Lagrange).

Pour des raisons liées au **respect du protocole** sanitaire quant à l'entrée à l'école et en classe, **aucun élève ne pourra être accueilli en dehors de l'horaire prévu.**

L'entrée se fera aux points définis pour chaque groupe à **l'appel** de la Directrice ou de l'enseignante ou du personnel présent. Il faudra garder la distance de sécurité en attendant d'entrer. Les élèves se rendront dans l'école en **respectant la distanciation physique (marquage au sol)** où ils seront accueillis dans les sanitaires par un agent ou un enseignant afin de procéder au **lavage des mains**. Ils entreront par la porte extérieure des toilettes.

Avant et après le lavage, toute attente doit se faire **dans le hall** en respectant la distanciation physique matérialisée par des repères.

Le **sens de circulation dans l'école** doit être strictement respecté. Il est matérialisé par des affichages et des balisages au sol et se fera sous la conduite d'un adulte.

Après le lavage des mains, **le groupe d'élèves se rend immédiatement en classe** sous la conduite de l'enseignant toujours dans le respect de la distanciation physique.

b) Les groupes d'élèves:

La limite du nombre d'élèves correspond aux consignes sanitaires appliquées à la taille des classes.

Les groupes d'élèves seront ainsi de **8 élèves en maternelle**, de **7 à 10 élèves pour les autres niveaux** jusqu'au CM2.

Les enfants des personnels **prioritaires** tels que définis dans les instructions ministérielles et n'ayant aucun autre mode de garde sont accueillis à l'école ; la liste des situations professionnelles donnant lieu à

dérogation est définie nationalement et rappelée dans les consignes départementales. Ces enfants seront nommés « **enfants dérogatoires** ». Ils seront accueillis toute la semaine. Un justificatif professionnel pourra être demandé (Carte Nationale de Santé, dérogations nominatives indiquées par notre autorité, bulletin de salaire ou attestation motivée de l'employeur).

<https://www.ac-amiens.fr/2687-accueil-des-enfants-des-professionnels-de-sante-et-des.html>

L'inscription des enfants dérogatoires dans les mêmes délais est obligatoire.

L'accueil des groupes d'élèves dépend du nombre d'élèves à accueillir chaque semaine, et du nombre d'enseignants disponibles pour cet accueil. **Selon les effectifs, les groupes seront présents deux jours dans la semaine (lundi/mardi ou jeudi/vendredi).**

c) **En classe:**

Chaque élève a un bureau (table) attribué personnellement pour la journée entière.

Chaque bureau est **espacé de plus d'1 m** des autres. L'élève ne pourra, en aucun cas, en changer de sa propre initiative, ni circuler en classe, quelle que soit l'organisation de la classe antérieure au confinement. Si un sens de circulation est établi dans une classe, il doit être respecté. Les élèves sortent et rentrent strictement dans l'ordre fixé par l'enseignante.

Aucun matériel ne doit être amené à l'école (trousse, cahiers...). Tout le matériel nécessaire lui sera fourni et ne pourra en aucun cas être prêté ou partagé.

d) **Les récréations:**

Les récréations sont **organisées** selon un planning précis :

Maternelles :

10h00 - 10h25 et 15h00-15h25 : PS-MS

10h40 -11h05 et 15h40-16h05 : MS-GS

Élémentaires :

Sortie en récréation	Retour de récréation
10h15 et 15 h : CP	10h40 et 15 h25 : CP
10h20 et 15h05 : CE2-CM1	10h45 et 15h30 : CE2-CM1
10h25 et 15h10 : CM1-CM2	10h50 et 15h35 : CM1-CM2
10h30 et 15h15 : CE1-CE2	10h55 et 15h40 : CE1-CE2

Tous les élèves **se lavent les mains avant** d'aller dans la cour, selon les mêmes règles que lors de l'entrée en classe.

Aucun groupe ne peut se trouver dans le même espace de cour qu'un autre groupe.

Les **jeux de contact**, de **ballon** ou tout autre jeu impliquant des **échanges d'objets** sont interdits.

En **fin de récréation, le lavage des mains** est obligatoire (mêmes consignes). Les sens de circulation dans l'école doivent être respectés.

En cas de **conditions climatiques** inadaptées à la sortie en extérieur : **un temps de jeux calme sera proposé dans la classe toujours dans le souci du respect de la distanciation physique.**

e) **Activités en temps scolaire :**

Les activités d'éducation physiques et sportives et les activités artistiques seront très limitées (notamment aucune activité collective). Il n'y aura pas de sieste l'après-midi pour les Petites Sections.

Le matériel sportif de l'école ne pourra pas être utilisé qu'en application du protocole sanitaire.

Tout le matériel collectif propre à chaque classe ne sera plus accessible.

f) **La pause méridienne et le repas, la fin du temps journalier et le retour au domicile**

Le temps de pause méridienne est de la **responsabilité des services de l'Association Léo Lagrange.**

Pour les inscriptions à la cantine et garderie : contacter impérativement Madame WALLE(alsh.maimbeville.catenoy@leolagrange.net).

Le **lavage des mains** dans les mêmes conditions que lors de l'entrée à l'école est obligatoire **avant et après** le repas. Il sera de nouveau exigé avant la rentrée en classe pour la période d'après-midi.

Les règles de la restauration scolaire respectent strictement les consignes sanitaires.

Elles s'imposent sans aucune réserve à tout élève inscrit.

Dans le temps de la pause méridienne, et en dehors du temps de repas, les règles mises en place lors des récréations sont appliquées, sous la responsabilité des agents de l'association Léo Lagrange.

Les repas froids seront fournis. Les membres du SIRS ont donné leur accord pour l'augmentation de 40 centimes par repas froid avec prise en charge à hauteur de 50% par le syndicat et 50% par les parents.

Les élèves utilisant les transports scolaires seront pris en charge par un personnel jusqu'au bus.

Reprise des transports scolaires aux heures habituelles avec les mêmes consignes sanitaires quant à la distanciation et auport du masque (souhaité pour les plus de 6 ans). L'accompagnatrice portera un masque et disposera de gel hydro alcoolique pour application avant l'entrée dans le bus. Le transporteur Kéolis a prévu également des consignes et équipements pour ses chauffeurs.

Autant que faire se peut, les élèves sortant de l'école seront accompagnés préalablement pour un lavage des mains.

Les **élèves ne mangeant pas en restauration scolaire** sont reconduits par l'enseignant en charge du groupe à l'horaire précisé pour ce groupe. Comme pour l'entrée à l'école, le **respect de cet horaire** par les familles est impératif.

- **Sortie à 11h50 et à 16h20**

- au petit portail rue Jules Ferry : accueil de GS

- au portail habituel : accueil des CM1-CM2 et des CE1-CE2

- **Sortie à 12h00 et à 16h30**

- au petit portail rue Jules Ferry : accueil des PS-MS

- au portail habituel : accueil des CP et des CE2-CM1

Faute de présence d'un adulte pour les élèves en élémentaire (du CP au CM2), et conformément à la loi (*Code de l'Éducation*), l'élève sera laissé à l'**extérieur du portail** de l'école tout en devant respecter les règles de distanciation physique en cas d'attente d'un adulte.

Les élèves **inscrits au périscolaire** seront pris en charge par le **personnel de l'association Léo Lagrange**.

Dès leur prise en charge, les élèves seront conduits aux sanitaires pour un lavage des mains dans les mêmes conditions que celles de l'accueil à l'école.

La sortie pour les élèves inscrits au périscolaire se fera par le portail habituel.

3 **L'organisation et le suivi pédagogique**

a) **L'école n'est pas "comme avant"... contenus et continuité pédagogique:**

«Dans l'état actuel des mesures de lutte contre la propagation du virus, les directives nationales montrent qu'il **ne s'agira pas d'un retour à l'état antérieur du confinement**. Il convient de comprendre cette réouverture comme la poursuite, sous des modalités différentes, de la continuité pédagogique mise en place pendant le confinement ».

Les règles du protocole de reprise font de l'école un lieu d'accueil plus qu'un lieu d'apprentissage au sens traditionnel et scolaire du terme.

De fait, l'accueil à l'école à compter du 4 mai et probablement jusqu'au 3 juillet au soir ne sera pas l'école "comme avant": le suivi des programmes et les activités proposées seront pensés **au regard de cette situation exceptionnelle**“.

Les **contraintes sanitaires**, notamment liées à l'impérieuse **distanciation physique**, empêcheront l'équipe enseignante de faire classe "comme avant", que ce soit quant aux éventuels ateliers collectifs, aux apprentissages et activités en groupe, aux "face à face" pédagogiques ou au guidage personnalisé nécessitant une proximité physique...

Si l'accueil de certains élèves au libre choix des parents est possible sur l'école, **la continuité pédagogique** (désormais dénommée "école à distance"), **est aussi obligatoirement maintenue**. Tous les enseignants de l'école étant en présentiel à l'école, le travail proposé à distance sera aménagé.

b) **Niveaux des élèves accueillis et dates :**

Selon les directives départementales, les élèves accueillis en présentiel sont, à compter du :

Lundi 4 mai au matin

Il n'y aura pas d'accueil de PS et de MS sauf pour les élèves dérogatoires et les élèves dont les parents ne disposent pas d'un autre moyen de garde. Un justificatif pourra être demandé.

c) Organisation des groupes:

Rappel :

- Chaque groupe étant constitué en fonction du nombre d'élèves déclarés la semaine précédente ;
- Le nombre d'enfants à accueillir par groupe étant limité en raison des mesures de distanciation physique, si un trop grand nombre d'enfants doit être accueilli sur l'école, l'équipe enseignante se réserve le droit de faire un choix sur l'accueil des enfants en privilégiant les enfants du personnel indispensable à la gestion de crise (enfant dérogatoire) et les enfants dont les parents ne disposent pas d'un autre moyen de garde et cela, en dernier recours ;
- Les élèves dérogatoires dont les parents n'ont aucun autre mode de garde ne sont pas concernés par la constitution des groupes.

Catenoy, le 18/05/2020

Mme FERON

COUPON REPONSE

Coupon à retourner à l'école avant le retour de l'enfant. Ce coupon devra être signé par les deux parents en cas de séparation.

Je soussigné(e) Mr/Mme

père/mère de l'enfant

atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du protocole de reprise du Groupe scolaire public de Catenoy-Maimbeville et m'engage à respecter ce protocole.

Date et signatures

Nom/Prénom de l'élève retournera à l'école à compter du
.....

Enfant dérogatoire OUI NON si OUI, fournir un justificatif professionnel

Périscolaire OUI NON contacter Léo Lagrange

Cantine OUI NON contacter Léo Lagrange

Bus OUI NON contacter l'accompagnatrice